

dont vous vous êtes acquittés honorablement vous-mêmes à l'égard de la collectivité canadienne. L'aide du secteur privé permet aux organisations qui oeuvrent dans les pays en voie de développement d'établir des relations de travail directes avec des homologues canadiens. Ce contact facilite le transfert des connaissances et des compétences et en garantit la pertinence quant aux projets envisagés. A certains endroits et en certaines occasions, nous ne pouvons être certains que l'aide accordée de gouvernement à gouvernement atteigne le point de destination prévu. L'aide consentie par l'intermédiaire du réseau non gouvernemental peut parfois éviter la corruption administrative dans un pays bénéficiaire. Les organisations non gouvernementales insufflent souvent à leur activité un élément direct d'intérêt humain qui est parfois trop diffus et atténué dans le cadre des programmes gouvernementaux.

Le Gouvernement, et particulièrement l'Agence canadienne de développement international, reconnaît depuis longtemps l'importance des organisations non gouvernementales pour la réalisation de nos objectifs en matière d'aide. En 1968, on a créé une direction des organisations non gouvernementales au sein de l'Agence canadienne de développement international, afin d'encourager les contributions des associations bénévoles canadiennes. Depuis lors, on a augmenté de 300 pour cent les fonds accordés aux organismes privés, c'est-à-dire qu'on les a portés de 4.1 à 16.5 millions de dollars. Au cours de la même période, le budget de l'ACDI a augmenté de 70 pour cent.

Néanmoins, l'ensemble du budget canadien au chapitre de l'activité à l'étranger s'est accru à raison de 15 à 16 pour cent par année, et les crédits affectés à l'aide ont atteint une somme fort respectable. Faisant suite aux débuts assez modestes de la période d'après-guerre, nos crédits totaux au titre de l'aide s'élèvent maintenant à plus d'un milliard et demi de dollars par année. Ce montant augmentera au fur et à mesure que progressera notre produit national brut.

C'est là une somme substantielle à la charge du contribuable canadien; c'est que, pour le maintien d'un programme de cette envergure, l'appui du public canadien est nécessaire. Les organisations non gouvernementales peuvent faire beaucoup pour susciter dans le public une prise de conscience plus ouverte et un sens de l'engagement à l'égard des objectifs de l'aide au développement.

J'ai déjà abordé la question des fonds affectés par l'intermédiaire de l'ACDI et attribués aux organisations non gouvernementales. Comment utilise-t-on le reste des fonds? Environ 331 millions de dollars, soit les deux tiers du total, ont été consacrés l'année dernière à l'aide bilatérale ou de pays à pays. On a utilisé 99 millions de dollars au titre des subventions, surtout pour l'assistance technique comme le prêt des services d'enseignants et de conseillers canadiens ou la formation d'étudiants étrangers au Canada. On a affecté la somme de 142 millions de dollars à des prêts de développement à long terme, habituellement sans intérêt, afin de mettre des biens et des services à la disposition des pays en voie de développement.